

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) ACCOMPAGNEMENT AU COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENT

❖ CONTEXTE

Environ 30% de nos ordures ménagères sont composées de déchets compostables qu'il serait possible de valoriser. Depuis plus de 10 ans, vous pouvez bénéficier de l'achat à tarif préférentiel de composteurs individuels et plus récemment de lombricomposteurs. En complémentarité, et pour permettre à tous de composter, SYCLUM propose un accompagnement technique à la mise en place de sites de compostage autonome en établissement public.

Pour aller encore plus loin dans la démarche, en 2022, SYCLUM lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) portant sur la mise en place de nouveaux sites de compostage autonome en établissement.

Cet AMI propose un accompagnement technique et financier de vos projets. Il s'adresse à tout type de demandeur public. Si vous souhaitez répondre à cet AMI, nous vous prions de prendre connaissance de l'ensemble du contenu suivant.

Pour la mise en place du compostage en milieu professionnel (restaurant d'entreprise, établissement touristique, restaurant, etc.), merci de contacter l'accueil SYCLUM.

❖ LE COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT, C'EST QUOI ?

Le compostage autonome permet à un établissement de gérer sur place les déchets alimentaires qu'il produit. L'établissement peut également offrir la possibilité aux personnes qui le fréquentent (employés ou public) de composter leurs déchets alimentaires domestiques. Les opérations nécessaires au compostage sont assurées collectivement au sein de l'établissement avec l'accompagnement de la collectivité, jusqu'à son autonomie. Le compost produit est la propriété de l'établissement et des personnes utilisatrices du site.

Le compostage autonome fonctionne avec trois bacs :

- ✘ 1 bac de remplissage – pour le dépôt quotidien des déchets
- ✘ 1 bac de maturation – pour laisser le compost mûrir
- ✘ 1 réserve de broyat (matière sèche) – pour équilibrer, aérer et structurer le compost

Ainsi la totalité du cycle de la matière se fait sur place, sans transport de déchets : on dépose des déchets, on récupère du compost.



LE PROCESSUS DE COMPOSTAGE

Pour fonctionner de manière optimale, le volume de déchets doit être :

- 1) **Équilibré** en azote et carbone (déchets alimentaires et matière sèche)
- 2) **Humide** (ni trop, ni trop peu)
- 3) **Aéré** (et donc non tassé)

OBJECTIFS

- ✘ Internaliser la gestion de ses déchets alimentaires et réaliser des économies en réduisant sa production d'ordures ménagères
- ✘ S'inscrire dans une démarche d'éco-exemplarité
- ✘ Sensibiliser à des gestes éco-citoyens via un outil pédagogique vivant
- ✘ Produire du compost utilisable sur place (jardin pédagogique, espaces verts, jardinières)

LES DECHETS CONCERNES

Tous les déchets alimentaires sans exception sont compostables, qu'ils soient crus ou cuits. Certains déchets -comme ceux à base de viande, poisson, ou de produits laitiers- sont un peu plus délicats à composter lorsqu'ils sont présents en quantité importante.

Les référents, après réflexion, pourront choisir de les écarter ou non.

De petits volumes de déchets issus des espaces verts (petits déchets de jardin, tontes, feuilles...) pourront être acceptés occasionnellement. Le volume et la saisonnalité caractérisant ces déchets ne permettent pas d'envisager le compostage comme solution unique de valorisation.

FONCTIONNEMENT D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ



LA GESTION DU SITE/ LES TÂCHES RÉGULIÈRES

Assurée par les personnes référentes de l'établissement, la gestion du site exige de la régularité et de l'attention mais finalement assez peu de temps. On peut résumer ainsi les tâches essentielles :

- **A chaque apport**, les référents étalent les déchets à l'aide de la petite griffe, et les recouvrent d'une fine couche de broyat : **2 minutes**
- **Chaque semaine ou tous les 15 jours** selon la taille du site, les référents brassent à la fourche les derniers apports : **5 minutes à tour de rôle**
- **Tous les 5 ou 6 mois**, les personnes concernées par le projet se retrouvent pour récolter le contenu du bac de maturation, puis transférer le bac de remplissage dans le bac de maturation : **opération collective conviviale - 2 heures**
- **En cas de besoin, plusieurs fois dans l'année**, les référents et SYCLUM peuvent faire le point ensemble pour améliorer le fonctionnement : **20 minutes**

❖ MÉTHODOLOGIE D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉE

1. PRÉ-REQUIS AU LANCEMENT DU PROJET

Une commune ou un établissement signalent leur intérêt pour installer un site de compostage autonome et ainsi valoriser in situ les déchets alimentaires générés.

2. DIAGNOSTIC « DECHETS ALIMENTAIRES » EN INTERNE

Une réflexion doit être menée sur le type de déchets visés : déchets alimentaires générés sur place et/ou déchets alimentaires domestiques apportés par les personnes fréquentant l'établissement.

Une caractérisation des déchets alimentaires générés est préconisée à l'aide de pesées des différentes composantes (déchets de préparation, restes de repas, restes non servis, plats à base de produits animaux, pain...) sur 1 ou 2 semaines.

Ces données pourront mener à un travail efficace de lutte contre le gaspillage alimentaire.

En parallèle, une enquête auprès du personnel et/ou du public précisera combien de personnes pourraient être intéressées pour apporter leurs déchets alimentaires domestiques. Ces données orienteront le choix de composter l'ensemble des déchets alimentaires générés ou seulement certaines composantes, et d'accepter ou non les déchets apportés de l'extérieur.

➔ Selon le projet, SYCLUM pourra orienter et proposer une solution différente et/ou complémentaire au compostage autonome.

3. RECHERCHE D'UN EMPLACEMENT ADEQUAT

Prendre en compte l'existant peut aider à trouver l'emplacement adéquat pour tous : proximité de la cuisine, proximité du jardin, proximité du parking...

Plusieurs emplacements envisageables peuvent être identifiés : un emplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, un emplacement herbeux de préférence, permettant une utilisation pratique et sécurisée du site.

Nous préconisons de prévoir une surface de 4m de long sur 3m de large.

La taille des composteurs composant le site dépend du gisement de déchets à traiter (gisement identifié par la caractérisation initiale).

SYCLUM propose 3 tailles de composteurs : 400L, 570L ou 850L.

➔ L'installation d'un site de compostage ne nécessite pas d'aménagement particulier si l'emplacement est plat et accessible par tous temps..



4. RECHERCHE D'UNE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN BROYAT

Un apport de matières sèches (idéalement du broyat de bois fin et défibré) étant indispensable au bon fonctionnement du site de compostage, il est nécessaire de s'assurer dès le début du projet d'une source d'approvisionnement de broyat en se rapprochant de la commune si elle produit ou possède du broyat, d'un paysagiste/professionnel des espaces verts ou bien d'un autre acteur possédant du broyat.

La contractualisation pour un approvisionnement en broyat régulier (3-4 fois par an) peut s'avérer utile pour gagner du temps et de l'énergie.

➡ L'absence d'approvisionnement en broyat est un point de blocage du projet. En cas de difficultés, SYCLUM pourra aider la recherche.

5. RÉFLEXION SUR LES DÉBOUCHÉS DU COMPOST MÛR

Le compost produit sur un site de compostage autonome appartient à l'ensemble des acteurs du projet : toute personne qui approvisionne le site, qui participe aux opérations de brassage, de transfert, de récolte, qui ravitaille en broyat, qui participe à la vie du site... Il est important de se renseigner sur l'intérêt de ces personnes pour récupérer du compost à l'issue du processus.

Dans une école ou un établissement, il peut aisément être utilisé sur les espaces verts ou dans un jardin pédagogique.

Un site de compostage autonome est configuré de façon à ce que le processus se déroule entièrement sur place, le compost arrive à maturité sur place.

➡ En moyenne, après la 1ère année de fonctionnement, un site composé de 3 composteurs de 570L produit environ 400L de compost mûr tous les 6 mois, soit 800L par an.

6. RÉFLEXION SUR L'ORGANISATION INTERNE

Une multitude de scénarios est possible. Il s'agit de se répartir les différentes tâches au quotidien et de les inscrire durablement dans les fiches de poste : qui fait quoi et quand ?

Qui apporte les déchets au site, qui brasse, qui transfère, qui sensibilise, qui est l'interlocuteur de la collectivité ?

Dans une école, c'est l'occasion de réfléchir sur la place des élèves dans le processus. Des interventions scolaires peuvent être envisagées dans les classes mobilisées. Le turn over des enseignants et du personnel scolaire pousse à privilégier des projets reposant sur plusieurs partenaires : enseignants et élèves, personnel de restauration, personnel technique...

Dans la plupart des situations, le partage des tâches allège la gestion et facilite l'acceptation du plus grand nombre, il est garant de la longévité du site.

➡ A ce stade, il est pertinent d'organiser une réunion rassemblant l'ensemble des acteurs concernés par le projet afin d'échanger autour d'un fonctionnement consensuel.

Si les conditions suivantes sont réunies, le projet peut voir le jour :

- Gisement de déchets alimentaires bien identifié
- Au moins 2 personnes volontaires pour assurer le suivi du site et suivre une formation spécifique « restauration collective », module de formation gratuit proposé par SYCLUM.
- Validation d'un emplacement convenable pour tous
- Piste existante pour l'approvisionnement en broyat
- Absence d'opposition concrète au projet au sein de l'établissement



7. INSTALLATION DU SITE DE COMPOSTAGE

Le site est installé par SYCLUM en présence et avec l'aide de l'établissement concerné, ou de la commune pour les écoles.

Un site est composé de :

- ✂ 3 composteurs en bois (taille définie en fonction des besoins révélés par l'enquête).
Le fond des composteurs est équipé d'un grillage à maille rigide d'1cm pour se prémunir de la visite de rongeurs.
- ✂ 3 bâches sur panneaux bois permettant d'identifier la fonction de chacun des composteurs
- ✂ 1 grand panneau d'affichage (dimension A0) présentant le fonctionnement du site fixé sur 2 poteaux bois ou sur un support existant

L'ensemble de ce matériel est mis à disposition par SYCLUM et reste sa propriété en tant que biens affectés au service public de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Toute modification du site (ajout/retrait/changement d'un bac ou de la communication) devra faire l'objet d'une demande auprès de SYCLUM.

L'établissement (ou la commune pour les écoles) qui bénéficie du site s'engage à fournir :

- le broyat (premier approvisionnement dès l'inauguration du site, puis pour toute sa durée de vie)
- une petite griffe servant à étaler les apports, accrochée dans le bac de remplissage
- une petite pelle ou récipient servant à prendre le broyat, à accrocher dans la réserve de matière sèche
- une fourche servant aux brassages assurés par les référents
- en option : une brouette et une bâche, facilitant la récolte du compost mûr

Le bénéficiaire s'engage à entretenir les abords du site au même titre que les autres espaces dont il est propriétaire. Il s'engage également à communiquer en interne sur l'existence du site et sur les événements liés.

8. INAUGURATION DU SITE

L'installation d'un site de compostage s'accompagne d'une communication : affichage interne, information sur le site internet et sur les réseaux sociaux utilisés. Un rdv est annoncé en interne pour l'inauguration du site.

L'inauguration du site est un moment privilégié pour expliquer aux élèves, au personnel ou aux utilisateurs, les consignes d'utilisation, le fonctionnement du site, pour présenter les référents du site. C'est l'occasion de distribuer les bio-seaux (offerts par SYCLUM) aux utilisateurs du site.

Conviviale, une inauguration se clôture généralement par un verre de l'amitié, offert par le bénéficiaire.

Communiquer sur l'existence d'un site de compostage participe à la valorisation de la démarche éco-responsable de l'établissement.

☞ Le site est fonctionnel et peut être utilisé. L'équipe de référents (pour le suivi du site) est identifiée par l'ensemble des utilisateurs.

9. SUIVI DU SITE ET ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Engagements de SYCLUM

SYCLUM s'engage à suivre régulièrement le site durant sa première année de fonctionnement, dans la limite de ses capacités d'accompagnement.



Ce suivi consiste à :

- ✘ effectuer au moins un passage par mois sur le site pour vérifier son bon fonctionnement,
- ✘ prendre contact régulièrement avec les référents du site, à rester disponible par mail/téléphone pour répondre aux interrogations,
- ✘ mettre à disposition les outils de communication nécessaires à la vie du site (affiche bilan, invitation à participer au premier transfert, invitation à la récolte, infos diverses...),
- ✘ accompagner les référents dans leur sensibilisation : formations complémentaires, temps de rencontre avec d'autres référents, réponses personnalisées...

Les référents sont accompagnés pour le premier transfert de bac, pour la première récolte. Des tamis, une brouette et une bâche pourront être prêtés à cette occasion si besoin.

Engagements des référents

Les référents du site s'engagent à :

- ✘ participer à une formation de base d'une soirée pour être à l'aise avec le suivi du site, comprendre le processus de compostage, connaître les bons gestes du compostage
- ✘ être attentif au bon respect des consignes par tous (déchets acceptés, étalage des déchets, ajout de broyat) et faire le lien avec les utilisateurs du site
- ✘ répondre aux questionnements des différents utilisateurs ou relayer la demande
- ✘ assurer le brassage à la fourche des couches supérieures du bac de remplissage
- ✘ coordonner avec l'aide des autres utilisateurs les opérations de transfert et de récolte (communication et organisation pratique)
- ✘ faire la demande de ravitaillement en broyat lorsque la réserve est faible
- ✘ se rendre disponible pour des points téléphoniques ou sur place programmés avec SYCLUM
- ✘ être force de proposition pour dynamiser le site
- ✘ prévenir dans les plus brefs délais SYCLUM de toute anomalie, dysfonctionnement ou problème rencontré

➡ Après une année de fonctionnement, le site est autonome ou en voie de le devenir. SYCLUM reste disponible en appui occasionnel. Les référents restent en lien avec SYCLUM et sont toujours invités à des temps de rencontres, d'échanges avec d'autres référents.

POUR BÉNÉFICIER DE L'ACCOMPAGNEMENT...

La fiche de demande d'accompagnement est à retourner complétée par courrier à SYCLUM, 784 chemin de la déchèterie, 38510 ARANDON-PASSINS ou par mail à elise.corlet@syclum.fr

Les demandes seront étudiées tout au long de l'année suivant la procédure ci-après :

- ✘ Examen du projet
- ✘ Vérification de son éligibilité à l'AMI
- ✘ Priorisation des projets
- ✘ Réponse aux candidats dans les 15 jours suivant la réception de la demande

Le nombre de projets accompagnés est limité au temps annuel dédié à cette action.

